



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 22 mars 2019

Madame le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 7 février 2019.

Par courrier, réceptionné le 20 février 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 21 mars 2019 pour examiner ce projet, que votre adjoint à l'urbanisme, Monsieur René GARCHER a présenté, accompagné de Monsieur Gilles QUERE représentant votre bureau d'études SIAM Urba.

Après avoir présenté la commune, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable sur votre projet de PLU assorti de la recommandation suivante :

- reclasser les espaces verts en parcs urbains (zonage U indicé, Uv par exemple).

Elle vous incite également à réfléchir à l'opportunité d'urbaniser le secteur Uxz qui pourrait être exposé au risque inondation. Sur ce secteur, vous devrez dans tous les cas protéger les secteurs humides identifiés.

Elle rend par ailleurs un avis favorable au titre des règlements des zones A et N, assorti de la recommandation suivante :

- retirer la mention faisant référence au drainage dans le règlement de la zone A ; le drainage n'étant pas réglementé par le code de l'urbanisme.

Madame Valérie POTTIEZ-HUSSON
Mairie
7, rue Victor Hugo
CS 90184
77450 ESBLY

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.


Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF